Confidentialité.

Version 1.0 · en vigueur le 15 novembre 2026

1. Objet et portée

1.1. Ce que couvre cette page. Elle décrit comment BONBAY protège les informations non publiques que vous lui confiez ou qu'elle découvre en travaillant pour vous : documents, chiffres, code, accès, projets, stratégie, organisation, données de vos clients. Elle couvre aussi ce que nous publions sur nos missions et ce que nous détruisons à la fin.

1.2. À qui elle s'applique. À tout prospect et à tout client de BONBAY et de ses quatre marques (IA, Cyber, Académie, Design), dès le premier échange, avant même la signature d'un devis. Elle engage toute l'équipe, nos marques et nos partenaires.

1.3. Articulation. L'obligation contractuelle est fixée par l'article 13 des CGV, et l'usage des références par leur article 12. Quand l'information est une donnée personnelle, notre politique de données personnelles et la page RGPD et sous-traitance s'appliquent en plus. Cette page les précise. Un accord de confidentialité signé avec vous s'y ajoute, et c'est la clause la plus protectrice pour vous qui s'applique.

2. Ce que nous tenons pour confidentiel

2.1. Par défaut, tout. Nous traitons comme confidentielle toute information que vous nous communiquez ou que nous voyons pendant une mission, marquée ou non : documents internes, données financières, tarifs, listes de clients, code source, architecture, configurations, mots de passe et clés, résultats d'audit, failles découvertes, projets et calendriers, et jusqu'au simple fait que vous envisagiez un projet avec nous.

2.2. Les exclusions. Selon l'article 13 des CGV, ne sont pas confidentielles les informations licitement publiques, celles que nous connaissions déjà, celles reçues régulièrement d'un tiers et celles développées de façon indépendante. Si nous invoquons une exclusion, c'est à nous de la prouver.

2.3. Les failles découvertes chez vous. Une vulnérabilité trouvée pendant un audit ou une maintenance n'est décrite qu'à vous. Si elle touche un logiciel édité par un tiers, nous la signalons à son éditeur en divulgation coordonnée (charte RSE, section 3), après vous en avoir prévenu, sans vous nommer ni décrire vos systèmes.

---

3. Le secret des affaires

3.1. Ce que dit la loi. L'article L151-1 du Code de commerce protège une information qui n'est pas généralement connue ou aisément accessible pour les spécialistes du secteur, qui a une valeur commerciale du fait de son caractère secret, et qui fait l'objet de mesures de protection raisonnables de la part de son détenteur. Son obtention, son utilisation ou sa divulgation illicites engagent la responsabilité civile de leur auteur (articles L151-4 à L151-6 et L152-1).

3.2. Ce que nous faisons pour vous. La troisième condition dépend aussi de vos prestataires, et nos mesures en font partie : accord de confidentialité, accès nominatifs et limités, coffre d'accès pour les secrets, aucune copie hors de nos outils, aucune donnée client sur une clé USB ou un appareil personnel, actions journalisées. Elles vous aident à démontrer que vous protégez raisonnablement vos informations. Sur demande, nous marquons vos documents « confidentiel » dans nos outils et en tenons la liste.

3.3. Durée. Le secret des affaires et les données personnelles restent protégés aussi longtemps que la loi le requiert, au-delà des 5 ans de l'article 13 des CGV.

---

4. Avant le contrat : l'accord de confidentialité

4.1. Dès les premiers échanges. L'article 1112-2 du Code civil protège déjà les informations confidentielles reçues pendant les négociations : les utiliser ou les divulguer sans autorisation engage la responsabilité de leur auteur. Nous allons plus loin : avant tout échange de documents sensibles, nous signons votre accord de confidentialité, ou vous proposons le nôtre.

4.2. Délai. Nous vous retournons votre accord signé, ou nos remarques, sous 2 jours ouvrés.

4.3. Si le projet ne se fait pas. Nous détruisons les documents reçus pendant l'avant-vente sous 30 jours après votre décision, ou vous les rendons si vous le demandez. La confidentialité continue de s'appliquer.

4.4. Après la signature. La confidentialité court pendant toute la durée du contrat et 5 ans après sa fin (article 13 des CGV). Si votre accord de confidentialité prévoit une durée plus longue, c'est elle qui s'applique.

---

5. Qui y a accès : équipe, marques et partenaires

5.1. Le besoin d'en connaître. Seules les personnes affectées à votre mission accèdent à vos informations, et seulement à celles dont elles ont besoin. Un intervenant qui rejoint la mission y est ajouté nommément ; celui qui la quitte perd ses accès le jour même.

5.2. Des engagements signés. Chaque personne de l'équipe, salariée ou indépendante, chaque partenaire et chaque marque signe la charte de BONBAY et une clause de confidentialité avant tout accès. Toute l'équipe est sensibilisée chaque année à la confidentialité et à la sécurité. Les accès d'une personne qui quitte BONBAY sont retirés le jour de son départ, et les secrets qu'elle connaissait sont changés.

5.3. Entre nos marques. Bonbay IA, Bonbay Cyber, Bonbay Académie et Bonbay Design sont des marques d'une même société. Une information confiée pour une mission ne passe pas d'une marque à l'autre sans besoin lié à cette mission. Le rapport d'un audit de Bonbay Cyber, par exemple, n'est pas transmis à l'équipe de Bonbay Design qui refait votre site, sauf si vous le demandez.

5.4. Nos partenaires. Thrive et Qlint ne reçoivent une information qu'avec votre accord, limitée à leur part du travail, et sous leur propre engagement de confidentialité. Les prestataires qui peuvent traiter vos données sont listés dans Sous-traitants ultérieurs, et l'ouverture des accès est décrite dans Accès à vos systèmes.

---

6. Cloisonnement entre clients

Un espace par client. Vos documents, vos accès et vos échanges sont rangés dans un espace qui vous est propre, dans le coffre d'accès et les documents de Nexus. Ils ne sont pas mélangés avec ceux d'un autre client.

Aucune réutilisation. Nous ne réutilisons ni vos documents, ni votre code spécifique, ni vos données pour un autre client. Nous gardons notre savoir-faire et nos composants génériques, sans reproduire ce qui vous a été cédé ni révéler vos informations (article 12.1 des CGV).

Aucun entraînement. Vos informations ne servent pas à entraîner ou améliorer un modèle d'IA, le nôtre ou celui d'un tiers. Les outils d'IA que nous utilisons sont des offres professionnelles sans entraînement sur les données transmises (IA et vos données).

Concurrents. Un intervenant qui a un lien avec l'un de vos concurrents le déclare et peut être remplacé (charte RSE, section 1). Vous pouvez demander au devis qu'aucun intervenant de votre mission ne travaille en même temps pour un concurrent que vous désignez.

Environnements de test. Nous testons sur des données fictives ou anonymisées quand elles suffisent, et jamais sur les données d'un autre client.

---

7. Références et communication

7.1. Votre accord écrit d'abord. Nous ne citons ni votre nom, ni votre logo, ni votre réalisation sans votre accord écrit (article 12 des CGV). Cela vaut pour notre site, nos réseaux sociaux, nos propositions commerciales, nos conférences et nos formations.

7.2. Des réalisations anonymes. Sans accord, une mission peut être décrite sans vous identifier : votre secteur, votre taille, votre zone géographique et le travail réalisé. Aucun chiffre, aucune capture d'écran ni aucun détail ne permet de vous reconnaître. Nous ne publions aucun témoignage que vous n'avez pas écrit et validé.

7.3. Relecture et retrait. Tout texte qui parle de votre mission, même anonyme, vous est soumis avant publication. Vous pouvez demander une correction ou un retrait, appliqué sous 5 jours ouvrés. Votre accord peut être retiré à tout moment pour l'avenir.

7.4. Formation. En formation dans votre entreprise, Bonbay Académie peut travailler sur vos documents réels, avec votre accord. Ils ne sont jamais montrés à un autre client ni réutilisés dans une autre session.

---

8. Fin de mission : restitution et destruction

8.1. Ce que nous restituons. À la fin de la mission, nous vous rendons vos documents et vos données dans un format ouvert, sous 15 jours ouvrés après votre demande, et nous fermons les accès que vous nous aviez ouverts. Nous vous invitons à changer les secrets que vous nous aviez confiés.

8.2. Ce que nous détruisons. Nos copies de vos documents et de vos données sont supprimées sous 30 jours après la fin du contrat, ou après la remise de l'export si vous l'avez demandé, dans tous nos outils : messagerie, documents, coffre d'accès, postes de travail. Les sauvegardes sont effacées au terme de leur rotation de 30 jours. Une attestation écrite de suppression vous est remise.

8.3. Ce que nous gardons. Le contrat, les factures et les échanges nécessaires à la preuve de nos obligations, pendant les durées légales : 10 ans pour les pièces comptables (article L123-22 du Code de commerce), 5 ans après la fin du contrat pour le reste. Ces pièces restent confidentielles. Les étapes de la sortie sont décrites dans Continuité et réversibilité.

---

9. Limites de cet engagement

Une obligation légale de communiquer. Une décision de justice ou la demande d'une autorité habilitée peut nous obliger à communiquer une information. Nous limitons la communication au strict nécessaire et vous prévenons, sauf si la loi l'interdit (article 13 des CGV). La demande d'une autorité étrangère est traitée selon la page Souveraineté des données.

Ce que vous partagez ailleurs. Une information que vous publiez, ou que vous déposez dans un outil tiers que vous administrez, sort de notre périmètre.
Le risque humain ou technique. Nos mesures réduisent le risque d'une fuite ; elles ne le suppriment pas. Si une information confidentielle sortait malgré elles, nous vous prévenons sans délai et suivons la procédure de la page Incidents et notification.
Les signalements protégés. La confidentialité ne fait pas obstacle à un signalement protégé par la loi (article L151-8 du Code de commerce, loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016).

10. Contact et mise à jour

10.1. Responsable. Pierre Marsanne, président de BONBAY, porte la confidentialité, la sécurité et la protection des données. Accord de confidentialité à signer, demande de retrait d'une référence, attestation de suppression : contact@bonbay.fr, ou BONBAY, 38 cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux. Une faille se signale à la même adresse, reprise dans https://www.bonbay.fr/.well-known/security.txt.

10.2. Version. Version 1.0, en vigueur le 15 novembre 2026. Cette page est revue chaque année (prochaine revue : novembre 2027) et à chaque changement important. Vous êtes prévenu par e-mail d'un changement qui vous concerne. Nos autres engagements sont réunis dans le Centre de confiance.